Image not found or type unknown

Telephonie mobile bouygues telecom

Par **pannetier yannick**, le **28/01/2009** à **15:42**

bonjour serait il possible de repondre a mes questions? est ce normal apres la perte de mon telephone portable quon me facture toujours mon forfait et que le prelevement seffectue toujours sur mon compte
sachant que jai fais une declaration de perte du telephone aupres du service client de bouygues telecom merci

Par **frog**, le **28/01/2009** à **15:55**

Un forfait téléphonie porte sur la possibilité donnée à l'utilisateur d'exploiter le service. La perte du téléphone de la part du client ne change rien à cette prestation. C'est un peu comme si le locataire ayant perdu les clés de l'appartement pensait ne pas devoir payer le loyer.

Que la carte SIM ait été bloquée pour éviter une utilisation frauduleuse n'est pas à interpréter comme une suspension du contrat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés